

réal après avoir approuvé les amendements au code criminel. Il me semble que nous avons tendance à passer beaucoup de temps à la Chambre à faire du sur place, c'est-à-dire à ne guère avancer avec les mesures législatives très précises nécessaires pour faire face à une situation qui a surgi dans un très court laps de temps. J'ai écouté les observations de ceux qui sont en mesure de prendre ce genre de décision et qui assurent qu'ils prendront très bientôt des mesures quelconques au sujet de la situation présente. Je me demande si «très bientôt» veut dire dans un mois, deux mois, un ou deux ans.

Nous comprenons tous la gravité de la situation en ce qui concerne les actes de piraterie commis depuis quelque temps. Si le ministre s'en soucie vraiment, il peut certainement prendre des mesures immédiates pour atténuer les difficultés auxquelles font face les membres de l'Association canadienne des pilotes de ligne aériennes, les voyageurs et d'autres qui hésitent à prendre l'avion parce que cette situation les effraie. Encore une fois, même si nous adoptons le bill, nous devons encore ratifier les conventions de La Haye et de Montréal. J'espère que le ministre restera en communication constante avec son collègue le ministre des Transports (M. Jamieson) afin qu'on puisse s'occuper de cela dès que le bill reviendra du comité à la Chambre avec les amendements qu'on aura pu y apporter.

L'orateur qui m'a précédé a parlé de la situation qui existe dans certaines prisons. Pour ma part, au cours de ma brève carrière de député, j'ai eu l'occasion, en compagnie de certains de mes collègues, de visiter le pénitencier de Prince-Albert et celui qu'on vient de construire à Millhaven. Cette dernière visite n'a pas été trop fructueuse, le ministre ayant décidé qu'il ne convenait peut-être pas à des députés de se rendre dans les coulisses et nous ayant priés de quitter les lieux.

Quoi qu'il en soit, au pénitencier de Prince-Albert, nous nous sommes entretenus avec les détenus et avons constaté que, trop souvent, hélas! les autorités pénitentiaires n'avaient d'autre souci que celui de les garder le plus possible en réclusion. C'était, à leur avis, le meilleur moyen d'assurer la réhabilitation des détenus. Elles n'avaient cure des mesures de réhabilitation auxquelles certains autres pénitenciers ont recours et qui font intervenir l'école et l'enseignement techniques. Elles veillaient plutôt à ce que les prisonniers demeurent dans leurs cellules la plupart du temps. Nous ne devons donc pas nous étonner que cette attitude n'ait d'autre résultat que d'augmenter l'amertume des prisonniers envers la société telle qu'elle leur apparaît et, lorsqu'ils recouvrent leur liberté à la fin de leur peine, ils laissent éclater leur amertume envers cette société qui les a traités de si injuste façon.

Même si le pénitencier de Millhaven est flambant neuf et doté de toutes les commodités modernes, que pouvons-nous attendre du maintien de l'ordre si nous ne nous intéressons pas vraiment à la façon dont les pénitenciers traitent leurs prisonniers? Certes, nous le reconnaissons tous, nos forces policières s'efforcent de faire du bon travail; cependant, lorsqu'elles ont affaire à des gens qui ont fait du pénitencier, comment se comportent-elles à l'endroit de ceux qui ne sont qu'amertume envers la

[M. Skoberg.]

société? Ces quelques données suffisent à me convaincre que les gens qui doivent traiter avec les comités de bien-être, c'est-à-dire ceux qui n'ont rien, ont le sentiment que les lois de notre pays les traitent injustement et que la Chambre des communes doit se sensibiliser à ce problème si nous voulons que les gens respectent la loi.

• (1530)

Monsieur l'Orateur, je crois que les gens qui disent qu'il y a deux façons d'appliquer les lois ont des raisons de l'affirmer. Je suis certain que le ministre a dû avoir connaissance de cas où des gens nantis financièrement et socialement ont pu s'en tirer alors que trop souvent des assistés sociaux sont soumis sans ménagement aux lois adoptées à la Chambre. Si vous avez de l'argent, semble-t-il, vous serez en mesure d'engager quelqu'un qui vous tirera du bourbier. J'espère que le ministre constate qu'il n'est pas suffisant de posséder les meilleurs structures législatives au monde; il faut pouvoir compter, en outre, sur l'attitude réaliste et humaine de ceux qui prononcent les condamnations en vertu de nos lois.

Outre les propositions avancées par l'Association des pilotes de lignes, les associations de gens pauvres, les groupes de bien-être et les autres groupements qui ont l'impression d'être traités injustement, je demanderais au ministre de tenir compte de tous ces éléments lorsqu'il s'agira de remplir certains postes exigeant une formation en sciences sociales, car les gens considèrent maintenant ces postes comme très importants.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Si le ministre prend la parole maintenant, cela mettra fin au débat. Le ministre de la Justice (M. Lang) a la parole.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le débat sur le bill C-2 à la Chambre nous porterait à croire que nous devrions avoir une discussion fructueuse au comité, au moment où ces nouvelles mesures sont sur le point de devenir loi. Au comité, je serai mieux en mesure d'examiner en détail les remarques de certains députés sur des articles ou des aspects particuliers du bill, y compris sur la situation actuelle de l'alcootest.

Je voudrais me joindre à la représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) pour féliciter la sénatrice Fergusson d'avoir pris l'initiative au Sénat de faire insérer des dispositions qui placeraient les femmes dans la même situation que les hommes en ce qui concerne la participation à un jury. J'ai oublié de rendre hommage à la sénatrice Fergusson à ce sujet, et je suis heureux qu'on me l'ait rappelé.

Les députés des deux côtés de la Chambre ont approuvé pour la plupart les modifications relatives au châtiment corporel. J'ai été un peu surpris, non par l'opposition de l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) mais par le ton qu'il a adopté. Comme je l'ai déjà dit, je comprends très bien que l'on essaie d'invoquer un argument analytique en faveur de l'effet de dissuasion du châtiment corporel, mais j'ai été légèrement surpris qu'il ait semblé laisser entendre qu'en voulant supprimer les peines corporelles, nous prenions parti pour les criminels. Je pense que c'est là une position inutile et provocatrice.